

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le vingt-deux juin,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 juin 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Pascal NYS

DEL/2023/CL/66
SALLES MUNICIPALES - TARIFS DE LOCATIONS ET REGLEMENTS

Par délibération DEL/2003/CL/28 en date du 3 avril 2003, vous avez fixé le tarif de location de la salle des Fêtes, de la salle Dunant et de la Neuve Grange de l'Espace Culturel de la Ferme Franchomme pour les associations et les particuliers,

Par délibération DEL/2004/CL/95 en date du 25 juin 2004, vous avez fixé le tarif de location du Centre Culturel Intergénérationnel Maurice Schumann pour les associations et les particuliers,

Par délibération DEL/2005/CL/79 en date du 30 juin 2005, vous avez fixé le tarif de location de la salle André Diligent réservée uniquement aux associations,

Par délibération DEL/2005/CL/125 en date du 30 septembre 2005, vous avez fixé le tarif de location de la salle Hidalgo Lionderie réservée uniquement aux associations,

Par délibération DEL/2014/CL/165 en date du 18 décembre 2014, vous avez fixé les tarifs des salles culturelles,

Par délibération DEL/2016/CL/80 en date du 30 juin 2016, vous avez fixé le tarif et règlement de l'Espace Culturel Franchomme pour les expositions et salons,

Aujourd'hui, il y a lieu de revoir les tarifs de location de ces différentes salles, qui seront effectifs à compter du 1^{er} septembre 2023.

Suite à la modification de ces tarifs, il y a lieu de mettre à jour les contrats de location de ces salles qui sont joints en annexe.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer les tarifs et règlements comme suit :

		Associations	Particuliers	Remarques
Salle des Fêtes	Salle	180 €		La salle n'est pas louée aux particuliers.
	Salle + Cuisine + Bar	300 €		
Centre Intergénérationnel M. Schumann	Salle + cuisine	200 €	380 €	La salle est louée pour des fêtes de familles (baptême, vin d'honneur, anniversaire,...) et exclusivement aux Hémois.
Salle Dunant	Salle	200 €		La salle est louée pour des baptêmes et des mariages civils, exclusivement aux Hémois.
	1/2 salle + cuisine		350 €	
	Salle + cuisine	250 €	550 €	
	Installation		320 €	Dans la mesure des disponibilités, la salle peut être mise à disposition la veille d'une location uniquement pour son installation et de 14h à 20h.
Maison du Foot Salle convivialité	Salle	150 €		La salle n'est pas louée aux particuliers.
Salle Diligent Salle convivialité	Salle	150 €		La salle n'est pas louée aux particuliers.

Franchomme	Neuve grange	Tarif exposition : Hémois 60€/exposant Non hémois 110€/exposant	Tarif salon : 320€	La salle peut être louée pour des expositions et/ou salons à caractère culturels et artistiques uniquement, du vendredi au dimanche inclus (montage/démontage compris). Toute demande est soumise à autorisation du service des Actions Culturelles.
Salles sportives	Salle	170 €		Les salles sportives peuvent être louées exceptionnellement aux associations hémoises pour des activités non sportives. Toute demande est soumise à autorisation du service des Sports.
Salles de réunion	Salle de réunion	60 €	60 €	Les salles de réunion peuvent être louées aux particuliers hémois, associations et organismes hémois ou non. Toute demande de location est soumise à autorisation du service concerné.

Forfait nettoyage	30€	Les associations hémoises bénéficiant d'une salle à titre gratuit doivent s'acquitter du forfait de nettoyage fixé à 30€ (sauf pour les permanences et assemblées générales).
Nettoyage des salles municipales	50€/heure	En cas de restitution d'une salle dans un état de propreté non conforme au règlement, les frais d'entretien seront facturés à l'utilisateur au coût réel à raison de 50€/h de nettoyage.
Location de vaisselle à la salle des fêtes, salle Dunant et centre intergénérationnel Maurice Schumann	0.20 € par article	La ville pourra mettre de la vaisselle à disposition des associations et particuliers.
Mise à disposition agent d'entretien ou régisseur technique	30€/heure	Dans certaines salles, des lave-vaisselle et systèmes de sonorisation/éclairage peuvent être mis à disposition moyennant la prise en charge obligatoire d'un agent municipal pour assurer leur fonctionnement.
Mise à disposition de matériel de sonorisation mobile	Gratuité	La ville pourra mettre à disposition des associations une sonorisation mobile selon les modalités de prêt définies entre les parties.

Pour rappel, la ville met à disposition, des associations hémoises référencées, à titre gracieux, des salles pour leurs permanences et assemblées générales ; ainsi qu'une fois par année scolaire, une salle pour organiser un événement convivial (hors Zéphyr).

A compter du 1er septembre 2023, les associations bénéficiant d'une salle à titre gratuit devront toutefois s'acquitter du forfait de nettoyage fixé à 30 € (sauf pour les permanences et assemblées générales). En cas de restitution d'une salle dans un état de propreté non conforme au règlement, les frais d'entretien seront facturés à l'utilisateur au coût réel à raison de 50€/h de nettoyage

Pour les autres occupations, l'association doit s'acquitter du droit de location.

A titre exceptionnel, la Ville de Hem se réserve le droit d'accorder la gratuité de ses salles.

Vu l'avis conforme de la commission mixte Sports - Culture, Animation et Vie Associative du 7 juin 2023,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs et contrats comme précisé ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

